

Extrait du Registre des Délib Envoyé en préfecture le 05/04/2023 Comité Syndical du 27 Mars

Reçu en préfecture le 05/04/2023 Publié le ID: 085-258501634-20230327-DELIB472023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à AUCHAY SUR VENDEE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaier

		TITULAIRES	
	CHOLLET Joël	BENET	
CC	MOREAU Yannick	DAMVIX	
	BORDET Bernard	LE MAZEAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
VENDÉE SÈVRE AUTIZES	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ	
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	
12 / 15	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES	
	HENRIET Christian	ST PIERRE LE VIEUX (suppléant)	
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS	
CC	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE	
SUD VENDÉE LITTORAL	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
12 / 14	GUINOT Bertrand	MOREILLES	
	GANDRIEAU James	STE PEXINE	
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
	BAUDON Geoffroy	LA TAILLÉE (suppléant)	
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS	
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE	
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES	
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE	
CC	COUTURIER Jacky	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)	
PAYS FONTENAY	BIENVENU Alain	LE LANGON	
VENDÉE	MAROT Roger	LONGEVES	
VENDEE	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)	
14 / 22	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
117 22	PERAUD François	MONTREUIL (suppléant)	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ	
CC		LA CHAPELLE AUX LYS	
PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BOISSON Philippe BIRONNEAU Michel	LA CHAPELLE AUX LYS LA CHATAIGNERAIE	
05 / 10 otaux Délégués présents : 0/64	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	

			Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Pouvoirs :	LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. Reçu en préfecture le 05/04/2023
	GRELIER Alain	FAYMOREAU	Publié le à M ID : 085-258501634-20230327-DELIB472023-DE
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. POITIIERS Dominique
	CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. BOURNEL Paul
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	à M. LEGERON Joël
	CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. BIRONNEAU Michel
Représentés : 07/64	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian
Excusés	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL	
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
	BOISSEAU Jérémy	CHARRON	
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	
	GABORIAU Sébastien	ST PIERRE LE VIEUX	
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	
	LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	

Total présents et représentés : 47/64

LAMY Judicaël

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

LA TAILLEE

OBJET: REDEVANCE DES RESERVES DE SUBSTITUTION DELIB N°47 CS DU 27-03-2023

Le SmVSA porte plusieurs emprunts liés à la réalisation des réserves, dont les remboursements sont pour 2023 :

- Réserve des Autizes 156 654 €
- Réserves de la Vendée 277 341€

Ces montants sont intégralement couverts par une réversion du délégataire au travers d'une surtaxe prélevée sur chaque exploitant.

Pour le bassin de la Vendée

La reversion demandée sera équivalent aux remboursement des emprunts auxquels se rajoute les taxes foncières.

La reversion demandée serait de 282 000 €.

Pour le bassin des Autizes

Malgré l'arrivée à échéance de certains emprunts, le choix des irrigants étant de maintenir le prix de l'eau, le SmVSA dispose d'un trop perçu qui est évalué comme suit :

	REVERSIONS	TF	EMPRUNTS	Excédent
2020	199 400,42	3 254,00	185 172,51	10 973,91
2021	195 461,81	2 403,00	156 654,00	36 404,81
2022	256 029,50	2 490,00	156 654,00	96 885,50
Total	650 891,73	8 147,00	498 480,51	144 264,22

Il est proposé de solder ce trop perçu en 2023, ce qui permettrait aux exploitants de lisser l'augmentation des prix face au coût de l'énergie.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023 52LG

Publié le



La reversion sollicitée au délégataire pourrait être pour 2023 de 16 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à la majorité des membres présents et représentés de fixer la reversion CACG 2023 à :

- 16 000 € TTC pour la DSP des Autizes.
- 282 000 € TTC pour la DSP de la vendée

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus Au registre sont les signatures Pour extrait conforme, LE PRESIDENT, Arnaud CHARPENTIER